



Francis CARLES

Expert-Comptable D.P.L.E.

Commissaire aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

AUDIT EURO CONSEIL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
S.A.R.L. au capital de 252 000 Euros

N° 49 du 1^{er} trimestre 2005

INFORMATIONS

FISCALES – ECONOMIQUES – SOCIALES - JURIDIQUES

SOCIAL

Droit Individuel à la Formation

La loi sur le Droit Individuel à la Formation (DIF) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005 pour certaines entreprises, et sera applicable au 7 mai 2005 pour toutes les autres.

Ce dispositif permet à tous les salariés de demander à bénéficier une formation de son choix, dans la limite de 20 heures par an (sauf dispositions plus favorables de l'accord de branche).

Cette loi impose une rigueur particulière sur le suivi du DIF, et ce dès aujourd'hui.

En particulier tout employeur doit informer chaque année ses salariés de la situation de leur droits en matière de DIF et pour la première fois au plus tard le 7 mai 2005.

Indemnité de fin de carrière

Dans la mesure où elles sont significatives, les indemnités de fin de carrière qui seront dues aux personnels partant à la retraite doivent être provisionnées. Ces provisions ne sont pas déductibles fiscalement.

Par contre, les assureurs proposent des contrats, dont les primes sont déductibles, et qui prennent en charges lesdites indemnités de fin de carrière.

Obligations liées à l'effectif

Au-delà des taxes dues en cas de dépassement du seuil de 9 salariés (ou 10 selon les taxes) - taxe transports, formation professionnelle continue majorée et participation à l'effort à la construction - Pour les entreprises qui approchent ou dépassent les 10 salariés nous leur feront parvenir, par plis séparé, une fiche concernant les obligations légales de l'employeur en fonction de l'effectif de l'entreprise.

Pour plus de renseignements, veuillez vous rapprocher du Cabinet.

ECONOMIE

Indice du coût à la construction du 3^{ème} trimestre 2004 : 1272

Variation sur 1 an : + 5.74

Variation sur 3 ans : + 11.09 %

Variation sur 9 ans : + 24.22 %

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète.

Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.